L'École militaire

La direction de l'enseignement militaire supérieur

L'enseignement militaire supérieur a connu, au cours des dernières décennies, de multiples évolutions pour répondre aux besoins des états-majors. C'est ainsi qu'en 1993, une réforme a entraîné la disparition des écoles supérieures de guerre de chacune des armées et la création du collège interarmées de défense (CID) qui, cependant, en janvier 2011, a repris le nom d'École de Guerre.

Cette réforme traduisait la volonté de donner à la formation des officiers un caractère plus interarmées et interalliés.

En mars 2009, une nouvelle réforme s'est fixée comme objectifs de mieux répondre à la nécessité de renforcer la pensée militaire française, d'assurer une meilleure reconnaissance de la qualité de l'enseignement délivré à l'École militaire, d'offrir un centre de documentation de référence à la communauté de Défense et, plus largement, au public intéressé par les questions de défense et de sécurité et, enfin, de regrouper, dans un souci d'économies, les fonctions de soutien.

Concrètement, cette réforme s'est traduite par la création de la Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) commandée par un officier général et qui comprend :

• **deux centres de formation :** le Centre des hautes études militaires (CHEM) et l'École de Guerre ;

• **un centre de recherche :** l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) ;

• **une bibliothèque - centre de documentation :** le centre de documentation de l'École militaire (CDEM) ;

• **un échelon de direction** dirigé par un officier général adjoint et constitué de trois pôles : un pôle « Études - Synthèse - Pilotage - Prospective », un pôle communication (Communication - Éditions) et un pôle organique (Chancellerie - Finances - Administration - Quartier général)

Le Centre des hautes études militaires (CHEM)

Le CHEM dispense une formation de niveau stratégique dans les domaines politico-militaire, opérationnel et de la préparation de l'avenir. Il accorde également une large place aux aspects interministériels et internationaux des questions de Défense et à la réflexion personnelle.

Il est dirigé par un officier général placé sous l'au-

Bibliothèque de l'École militaire

torité du directeur de l'enseignement militaire supérieur. Ce dernier est également directeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), organisme avec lequel le CHEM entretient une relation étroite. En effet, les auditeurs désignés par le ministre de la Défense sont également membres de droit de la session nationale « Politique de défense » de l'IHEDN. Quelques auditeurs originaires de pays alliés se joignent aux auditeurs français pour cette année d'étude. Tous sont appelés à exercer de hautes responsabilités au terme de leur formation.

Issus de l'armée de Terre, de l'Air, de la Marine, de la Gendarmerie, de la direction générale pour l'Armement et des services, les auditeurs du CHEM sont des officiers supérieurs expérimentés, ayant exercé des responsabilités de commandement.
Niveau d'enseignement militaire le plus élevé en France, le CHEM est une composante majeure de l'enseignement militaire supérieur de la Défense.

L'enseignement délivré au CHEM

De septembre à juin, les auditeurs suivent une formation de niveau politico-militaire et stratégique qui concerne les domaines opérationnels, la préparation du futur, le management et l'organisation des armées ainsi que les aspects interministériels et internationaux des questions de défense et de sécurité. La session est répartie en comités ou en groupes de travail, au sein desquels les auditeurs partagent leurs expériences et poursuivent leurs échanges. Les thèmes d'études sont choisis en accord avec les orientations stratégiques de l'état-major des Armées et donnent lieu à la rédaction de travaux de synthèses.
Au-delà des conférences données par les plus hauts responsables civils et militaires de la Défense et d'éminentes personnalités françaises ou étrangères, les auditeurs participent à des échanges bilatéraux et multilatéraux avec les instituts alliés équivalents du CHEM.

Les auditeurs effectuent également des voyages d'études comme, par exemple, à Mons et Bruxelles (SHAPE, sièges de l'OTAN et de l'UE), à New York (Département des opérations de maintien de la paix) et Washington (Département

Officier étranger au CHEM

Charles de Gaulle, professeur à l'École de Guerre

d'État, Pentagone, Congrès...), Londres (RCDS, Parlement...) et Berlin (ministère de la Défense, Parlement, ministère des Affaires étrangères ...).

L'École de Guerre

ÉCOLE DE GUERRE

Au cœur de Paris, dans l'enceinte de l'École militaire fondée le 18 janvier 1751 par Louis XV *« pour entretenir et éduquer dans la guerre cinq cents jeunes gentilshommes »*, l'École de Guerre prépare les meilleurs officiers supérieurs des armées françaises, amies et alliées à devenir les chefs militaires de demain. Ses valeurs d'exigence et d'excellence en font une référence et un vecteur de rayonnement de la France à l'international.

Héritière de plusieurs organismes dédiés à l'enseignement militaire supérieur, l'École de Guerre moderne est née en 1993 sous l'appellation de Collège interarmées de défense en se substituant aux écoles supérieures de guerre de chacune des armées, à l'école supérieure de la Gendarmerie nationale, à l'école supérieure de guerre interarmées et au cours supérieur interarmées. Elle a pris son nom d'École de Guerre en 2011.

150 à 200 officiers supérieurs la rejoignent chaque année au terme d'un processus particulièrement sélectif. Ils ont tous assumé avec succès, au cours d'une première partie de carrière, des responsabilités opérationnelles et de commandement au sein de leur armée d'appartenance. Issus de l'armée de Terre, de la Marine nationale, de l'armée de l'Air, des différentes directions ou services ou encore de la Gendarmerie nationale, ils sont riches d'une expertise et d'une expérience d'une quinzaine d'années à la tête de leurs unités et sur les théâtres d'opérations où ils ont été déployés.

Ils sont rejoints par 80 à 100 stagiaires étrangers, qui représentent environ un tiers de l'effectif de la promotion. Plus de 60 pays choisissent ainsi chaque année de confier la formation de leurs officiers supérieurs à la France. Depuis 1993, ce sont plus de 2 500 officiers étrangers représentant 126 nationalités qui ont suivi une scolarité à l'École de guerre.

L'enseignement délivré à l'École de Guerre

Ouverte sur l'interarmées, l'interministériel et l'international, pluridisciplinaire et s'appuyant sur de nombreux partenariats, la formation reçue est représentative de l'« approche globale », qui pré-

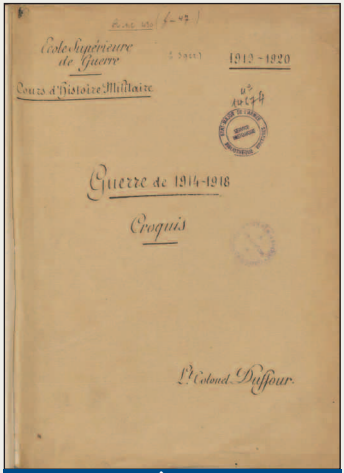

Cours de l'École de Guerre

Promotion 2013-2014 École de Guerre

Promotion 1893-1895 École de Guerre

vaut aujourd'hui dans la résolution des crises et dans les engagements en opération, dans un monde de plus en plus complexe, où les barrières du temps et de l'espace s'estompent chaque jour un peu plus.

L'École de Guerre développe un projet centré sur chaque officier qui tient compte de ses expériences passées et de ses orientations de carrière future et qui le positionne en acteur de sa formation.

Elle propose à ces officiers de conforter leur culture générale militaire pour décrypter les clés du monde qui les entoure, elle fait effort sur les méthodes qui permettent de valoriser leurs connaissances et elle met l'accent sur l'expression orale et écrite pour accroître leur capacité à convaincre. Elle prépare ainsi des chefs compétents au leadership affirmé qui commanderont demain les régiments, les bateaux ou les bases aériennes de nos armées.

Pôles de réflexion Terre, Air, Mer

L'enseignement de l'École de Guerre se situe clairement au niveau opératif et stratégique. Ces niveaux étant en interaction permanente avec les réflexions menées dans chaque armée, l'École de Guerre constitue un réseau avec les pôles de réflexion de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et de la Marine nationale, avec pour objectifs de :

- poursuivre la consolidation de la pensée militaire en renforçant la communauté de réseaux ;
-mettre en avant la complémentarité de l'École de Guerre avec les pôles de réflexion de chaque armée ;
-contribuer au renforcement de la connaissance mutuelle entre les armées.

Ces pôles sont :

Le Centre de Doctrine et d'Enseignement du Commandement (CDEC)

Le CDEC a été créé le 1er juillet 2016. Implanté sur le site de l'École militaire, il est un organisme déconcentré de l'état-major de l'armée de Terre, placé sous l'autorité du major général de l'armée de Terre.

Référent de la doctrine d'emploi de l'armée de Terre, garant de l'enseignement militaire supérieur Terre et vecteur de rayonnement, sa finalité générale est l'animation de la pensée militaire au profit de l'efficacité opérationnelle des Forces Terrestres.

Le CDEC est commandé par un général directeur, conseiller doctrine du chef d'état-major de l'ar-

mée de Terre. Il est le directeur de l'enseignement militaire supérieur Terre .

Le CDEC est organisé en trois divisions (doctrine, enseignement militaire supérieur Terre et appui-documentation), un pôle rayonnement et un pôle études et prospective. Pour assurer le fonctionnement général du centre et notamment les synergies nécessaires entre les divisions, le général directeur s'appuie sur un chef d'état-major.

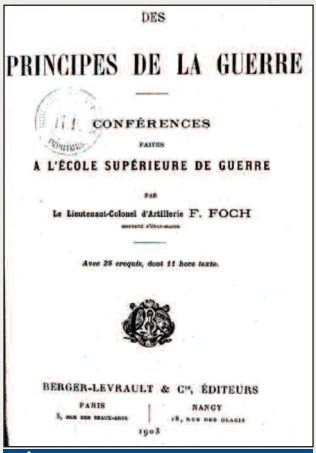
DES

PRINCIPES DE LA GUERRE

CONFÉRENCES

FAITES

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GUERRE

PAR

Le Lieutenant-Colonel d'Artillerie F. FOCH

Avec 28 croquis, dont 11 hors texte.

BERGER-LEVRAULT & Cie, ÉDITEURS

PARIS — NANCY

1903

École de Guerre, Foch professeur

DÉFINITION DE LA DOCTRINE : *la doctrine d'emploi des forces terrestres rassemble toutes les règles qui régissent l'engagement de ces forces sur un théâtre d'opérations, soit une « manière commune de voir les choses » (Maréchal FOCH).*

Le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA)

Depuis 2006, le CESA est l'organisme de l'armée de l'Air en charge de la « réflexion air et spatiale » sur les questions liées à la troisième dimension, la puissance aérienne et l'aviation militaire. Ses travaux se concentrent sur des dossiers à caractère stratégique pour l'armée de l'Air, les concepts d'emploi, les doctrines et la recherche opérationnelle à vocation militaire.

L'action du CESA est encadrée par les directives du chef d'état-major de l'armée de l'Air et le comité exécutif de l'armée de l'Air présidé par le général major général de l'armée de l'Air. En association étroite avec l'état-major et les commandements et directions de l'armée de l'Air, cette action vise précisément à :

- piloter des travaux ou participer à des études d'analyses à caractère stratégique pour l'armée de l'Air ou l'utilisation de la puissance aérienne ;
- élaborer des propositions de concepts liés à la puissance aérienne, en relation avec le centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations ;
-contribuer à l'élaboration des doctrines ; favoriser le rayonnement de la pensée air et espace et promouvoir les travaux de réflexion et de re-

Le CDEC

cherche historique ou à caractère universitaire, intéressant l'armée de l'Air ;
- initier et valoriser les travaux de recherche universitaire et de réflexion dans les domaines de l'emploi militaire de l'aviation et de l'espace (publications, colloques).

Pour réaliser ses missions, le CESA est organisé, depuis le 1er septembre 2008, en trois divisions opérationnelles :
- la division stratégie chargée de développer la réflexion stratégique aérospatiale, ainsi qu'une vision prospective pour l'utilisation de la troisième dimension dans le cadre de la politique de sécurité et de défense. Elle est, en particulier, chargée du concept de l'armée de l'Air et de la rédaction du document à caractère doctrinal qui en découle ;
- la division concepts apporte l'éclairage conceptuel relatif à l'emploi de la puissance aérospatiale. Elle est chargée de participer aux travaux d'élaboration des concepts et doctrines interarmées, de produire les concepts propres à l'armée de l'Air et de décliner ceux conçus par le CICDE ;
- la division recherche - rayonnement constitue une structure de recherche à vocation militaire : cette division est chargée de soutenir la réflexion sur l'aviation militaire par ses travaux ou par la promotion de travaux universitaires et d'assurer le rayonnement interarmées, national et international de la puissance aérospatiale par l'organisation de colloques et de tables rondes.

Le Centre d'Études Stratégiques de la Marine (CESM)

S'appuyant sur les liens tissés avec la société civile par les pôles enseignement et études, le CESM participe au rayonnement de la Marine. Son directeur est le délégué au rayonnement du chef d'état-major de la Marine. À ce titre, il est responsable du pilotage de la réserve citoyenne de la Marine.
Héritier de l'école supérieure de guerre navale, le CESM est organisé en trois pôles.

Le pôle Enseignement

Ce pôle est responsable de la formation continue des officiers de marine, de carrière ou de réserve. Il propose également des formations en partenariat avec les grandes écoles et les universités (Paris I, Science Po, Masters spécialisés). Il organise des colloques et des conférences pour faire connaître le fait maritime.

Le pôle Études

Ce pôle est un lieu de réflexion sur les thèmes de géopolitique, stratégie navale, industrie de défense, et sur le fait maritime au sens large. Destinées au grand public comme aux marins, chercheurs ou étudiants, ses publications vont de la veille quotidienne à des études de fond qui mettent en perspective les problématiques civiles ou militaires des océans.

Le pôle Rayonnement

Par l'intermédiaire de groupes de réflexion, de conférences, d'expositions, ce pôle œuvre au rayonnement extérieur de la Marine nationale. Animateur de réseaux, il cible à la fois les sphères politique, économique et culturelle. Il est également responsable des réservistes citoyens qui apportent leur expertise à la Marine nationale et contribuent à mieux faire comprendre les enjeux maritimes de la France.

L'institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM)

Créé en 2010, l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) est l'organisme de recherche stratégique du ministère de la Défense.

Séminaire IRSEM-Sciences Po

C'est un organisme extérieur de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère de la Défense. Il est rattaché au directeur stratégie de défense, prospective et contre-prolifération de cette DGRIS.

Associant universitaires et militaires, l'institut a pour mission de réaliser les études qui lui sont confiées, de contribuer au renforcement du lien entre la Défense et la recherche stratégique, d'apporter son concours à l'enseignement militaire supérieur, de soutenir le rayonnement de la pensée stratégique française au plan national et international, notamment européen. Enfin, il participe au débat institutionnel, public et académique sur les questions de Défense et de sécurité.

L'IRSEM est organisée en trois équipes :

- une équipe de direction ;
- une équipe de recherche ;
- une équipe de soutien.

La recherche à l'IRSEM

Associant universitaires et militaires, chercheurs confirmés et jeunes chercheurs, participant ainsi au lien Défense/université et Défense/société, l'équipe de recherche est organisée en quatre domaines d'études et un programme transversal. Elle accueille également trois post-doctorants par an.

Le Conseil scientifique de l'IRSEM

Un conseil scientifique propose des thèmes de recherche, s'exprime sur le programme scientifique de l'institut et sur la politique de rayonnement et de partenariat, formule des avis sur la qualité scientifique des travaux qui lui sont transmis à cette fin par la direction de l'institut et est consulté pour l'attribution de prix et d'aides à la recherche.

Il est composé du directeur de l'institut, de six membres de droit : le chef d'état-major des Armées, le directeur du cabinet civil et militaire du ministre de la Défense, le délégué général pour l'Armement ou son représentant ; le secrétaire général pour l'administration, le directeur stratégie de défense, prospective et contre-prolifération de la DGRIS, le directeur de l'enseignement militaire supérieur et de huit personnalités qualifiées reconnues pour leurs compétences scientifiques, nommées par arrêté du ministre de la Défense, sur proposition du directeur de l'institut, pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Le centre de documentation de l'École militaire (CDEM)

Partie intégrante de la direction de l'enseignement militaire supérieur, le CDEM rassemble les collections issues des fonds de l'École de Guerre, du Collège d'enseignement supérieur de l'armée de Terre (CESAT), du Centre d'enseignement supérieur de la Marine (CESM), du Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA), du Centre des hautes études de l'Armement (CHEAr), de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Allocution du CEMA à l'IHEDN

Le Centre accueille les professeurs, les auditeurs, les stagiaires de l'enseignement militaire supérieur, les chercheurs militaires et civils du ministère de la Défense, les chercheurs universitaires et les étudiants de 3e cycle, les experts des questions de défense et de sécurité, toute personne dont les besoins d'information justifient sa fréquentation.

Il met à la disposition de ces usagers des fonds de haut niveau dans les domaines de la stratégie, de la Défense et de la sécurité, des relations internationales et de la géopolitique avec près de 130 000 monographies, 20 000 documents de recherche (thèses, mémoires, congrès) et 300 titres de périodiques ainsi que des ressources électroniques spécialisées. Le CDEM gère également un important fonds patrimonial de plus de 100 000 documents, comprenant des manuscrits, des imprimés ainsi que des cartes et des plans datant du XVIe au XIXe siècles.

Le CDEM en quelques chiffres :

- 1 800 m² de surface
- 150 places assises
- 130 000 monographies, dont 30 000 en libre-accès
- près de 20 000 documents de recherche (thèses, mémoires, congrès)
- 300 titres de périodiques et de presse d'actualité
- des ressources électroniques en ligne (revues spécialisées, dossiers sur la politique militaire ou les conflits armés), accessibles sur place. Conformément aux conditions d'utilisation fixées par les éditeurs, l'accès à distance est réservé aux organismes de l'enseignement militaire supérieur.

Séminaire grandes écoles IHEDN

Cahier spécial réalisé par Gilbert Robinet pour le numéro 118 de la revue *ENGAGEMENT* de l'ASAF - (www.asafrance.fr) sources : www.defense.gouv.fr et www.dems.defense.gouv.fr